



# FEDERATION FRANÇAISE DE TIR

---

## LIGUE REGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Procès-Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 04 mars 2022.

---- = oOo = ----

Le 04 mars 2022 à 18h00, les membres de l'association, « TIR SPORTIF ROGNAC » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) au stand 60 Bd Jean Jaurès à Rognac sur convocation du comité directeur en date du 02 février 2022.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'AGO est présidée par M. DEMON en sa qualité de Président assisté de M. FRANCHI, Trésorier et M. BORGHESI, Secrétaire général. L'article 7 des statuts fixe le quorum au quart des 36 membres licenciés au titre de la saison 2021-2022 pour permettre la bonne tenue de l'AGO, soit 9 membres minimum.

Après avoir procédé au dénombrement des membres présents ou représentés par mandat, 20 membres de l'association, à jour de leur cotisation, sont présents et ont signé la liste d'émargement.

Le Président constate que le quorum est atteint. L'AGO peut valablement se tenir et délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Émargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Rapport moral
- Compte rendu sportif
- Rapport financier
- Budget prévisionnel 2022
- Prévisionnel activités 2022
- Montant des cotisations
- Projets d'investissement et point sur le dossier relatif à la construction d'un nouveau stand de tir
- Questions diverses

Siège social :

Tir Sportif Rognac  
Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tél. 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr

## I/ Rapport moral d'activité et sportif 2020/2021

Le Président évoque successivement les points suivants :

- **Effectif global** en diminution cette année : passage de 46 à 36 licenciés au TSR (hors 2è club) même s'il faut noter quelques départs en catégorie JUNIORS suite à la période COVID ;

- **Evocation des réunions du Comité directeur.**

Pas de réunions officielles tenues par le Comité directeur durant la crise sanitaire. Juste des points d'échange et d'information au regard des consignes diffusées par les instances gouvernementales, sportives et municipales.

- **Evocation du palmarès et des podiums obtenus en 2020-2021** par M. Marc DEMON.

Malheureusement en cette période de COVID, se fut une année blanche en compétition.

Le Président soumet le rapport moral, d'activité et sportif au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 09. Le vote à main levée est proposé aux membres et accepté par eux.

Le rapport moral, d'activité et sportif **est adopté à l'unanimité.**

## II/ Rapport financier 2021

Le Trésorier aborde ensuite le bilan comptable et financier en présentant le détail des recettes et des dépenses enregistrées lors de l'exercice 2021.

### REVENUS 2021 : 6426.80 €

- **Cotisations : 2906.8€** comprenant les cotisations, remboursements Latitude 13 et les reversements de la Ligue et de la Fédération.

- **Subventions : 3500€** comprenant la subvention de la commune.

- **Revenus vente de marchandises : 20€** vente d'un accessoire de tir (bandeau)

### DEPENSES 2021 : 6886.80€

- **Reversements : 1 676 €** comprenant les reversements à la Fédération des licences (1676€).

- **Achats de 2 cibles électronique sport quantum : 5097.60 €.**

- **Frais de tenue de compte bancaire : 113.20 €.**

Le Trésorier indique qu'au terme de la saison écoulée, le solde entre les recettes et les dépenses est déficitaire de **460 €**. **Cela s'explique par le fait que le club a décidé d'acquérir deux cibles électroniques. Si l'exécution du budget est « exceptionnellement et volontairement » négative, la trésorerie du club est excédentaire.** Le Président souligne la très saine gestion des finances du club ayant permis l'achat de 2 cibles électroniques SPORT QUANTUM.

Il précise toutefois que l'équilibre budgétaire reste précaire au regard des deux seules principales ressources du club que sont les cotisations et les subventions. C'est pourquoi d'autres pistes de financement sont à la réflexion et feront l'objet d'un examen lors d'un prochain Comité directeur sous réserve que la crise sanitaire s'améliore.

Après lecture du rapport financier par le Trésorier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2021 et réponses apportées aux questions posées par les membres, le Président soumet le rapport financier au vote de l'Assemblée générale.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 9. Le vote à main levée est proposé aux membres et accepté par eux. L'AGO approuve le rapport financier 2021 tel que présenté à l'**unanimité**. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

### **III/ Budget prévisionnel 2022**

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel pour l'exercice 2022. Ce budget est à la fois réaliste et équilibré au regard des recettes et des dépenses réalisées en 2020. Ce budget prévisionnel est arrêté à 17550 € et se décompose de la façon suivante :

#### **Recettes :**

Cotisations : 6 250€  
Revenus des tournois : 2 800€  
Demandes de subventions Mairie : 4 500€  
Demandes de subventions Département : 2 000€  
Demande de subventions état : 2000€

#### **Dépenses :**

Déplacements : 4 200€  
Reversements Fédération : 2 600€  
Engagements et concours : 2 540€  
Frais divers : 1 960€  
Achats de matériel : 3500€

En sus, des demandes de subventions exceptionnelles seront formulées à la mairie, au coup par coup, pour obtenir un remboursement des frais de déplacements engagés par les jeunes tireurs lors de leur participation aux championnats de France.

Après présentation du budget prévisionnel 2022 par le Trésorier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2021 et réponses apportées aux questions posées par les membres, le Président soumet ce dernier au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 9. Le vote à main levée est proposé aux membres et accepté par eux. L'AGO approuve le budget prévisionnel 2022 tel que présenté à l'**unanimité**.

### **IV/ Prévisionnel activités 2021-2022**

- Participation au Forum des Associations.
- Participation aux Championnats 10m & 25m amicaux (adultes et école de tir).
- Participation au Tournoi Amitié (Adultes 10m & 25m) - Organisation d'un match.
- Organisation d'une étape du Circuit national sur 2 journées.
- Participation au Tournoi des Aiglons (école de tir) - Organisation d'un match.
- Participation au Tournoi du Garlaban Aubagne.
- Organisation d'un stage pour le passage des Cibles Couleurs.
- Challenge les « 9 heures de Rognac »
- Participation aux Championnats 10m départementaux, régionaux & France (adultes et école de tir).
- Participation aux Championnats 10m départementaux, régionaux & France des clubs (adultes et école de tir).

Tir Sportif Rognac  
Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tél. 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr

- Participation aux Championnats 25m départementaux, régionaux & France (adultes).
- Repas de fin de saison annulé.

Après la présentation du prévisionnel d'activités pour 2021/2022, Président soumet ce dernier au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 9. Le vote à main levée est proposé aux membres et accepté par eux. L'AGO approuve le prévisionnel d'activité 2021 tel que présenté à l'**unanimité**.

#### **V/ Projet d'investissement 2022**

Après présentation des deux points ci-dessous par le Président, il a été décidé de :

- Assurer le suivi dans les démarches entreprises avec la mairie pour avoir un nouveau stand 10/25/50 mètres. Le dossier a été transmis à la Commune et est au point mort à la mairie. Le Président précise qu'il va se rapprocher du Maire afin d'avoir un nouveau point d'étape. Pas de vote car il s'agit d'une simple information.

- Continuer les démarches pour se faire subventionner entièrement deux cibles électroniques par la mairie.

Pas de vote car il s'agit d'une simple information.

#### **VI/ Cotisations**

Le Président aborde ensuite la question des cotisations annuelles pour l'inscription des membres au TSR.

Actuellement, les cotisations sont de :

- 165 euros pour les adultes
- 125 euros pour les jeunes
- 75 euros pour les membres inscrits en second club

Le Président précise que la FFTir a augmenté les frais d'inscription de 2 euros. Cette augmentation vient donc s'imputer sur le montant des cotisations constituant la part essentielle du budget du club.

Pour autant, le Président propose le maintien du montant des cotisations annuelles, le club prenant à sa charge les 2 euros supplémentaires reversés à la FFTir.

Après proposition formulée par le Président et réponses apportées aux questions posées par les membres, le Président soumet ce dernier au vote de l'AGO.

La majorité simple des membres présents ou représentés, conformément à l'article 7 des statuts en vigueur, est fixée à 9. Le vote à main levée est proposé aux membres et accepté par eux. L'AGO approuve à l'**unanimité** le maintien des cotisations annuelles actuelles.

## X/ Questions diverses

Proposition d'organisation d'une journée cohésion interne au club avec match du style les 9 heures

- Tous les adhérents peuvent participer
- Repas "Tiré du sac"
- Initiation des parents et conjoint

Le Président indique les dates de réouverture du stand :

- Lundi 22 août 2022 pour les adultes à partir de 20 heures.
- Mercredi 7 septembre 2022 pour l'Ecole de tir à partir de 17 heures.

A l'issue, le Président propose aux licenciés de poser les questions diverses. En l'absence de questions, le Président remercie les adhérents pour leur présence et clôture la présente AGO à 19h30.

Le secrétaire



David BORGHESI

Le Président.



Marc DEMON

Siège social :

Tir Sportif Rognac  
Agrément Jeunesse et Sport N° 1752 S/99  
N° SIRET : 481 438 232 00011 APE : 9312Z  
60 Boulevard Jean JAURES 13340 ROGNAC  
Tél. 06 63 90 48 94 / Mél : tirsportifasr@free.fr

